

# TARIFS ATELIERS-THÉÂTRE PAR VILLAGE 2021/2022

Nb : QF = Quotient Familial

## - Socourt

Prise en charge de l'inscription pour tous les enfants et pré-ados : il faudra adhérer au foyer rural (10€)

## - Sanchey

Règlement à l'année à la Compagnie des Joli(e)s Mômes

Pour les habitants de Sanchey :

QF < 600 € = 35€ par an

600€ < QF < 1000€ = 45€ par an

1000€ < QF = 55€ par an

Pour les extérieurs :

QF < 600 € = 55€ par an

600€ < QF < 1000€ = 65€ par an

1000€ < QF = 75€ par an

## - Frizon, Charmes, Uzemain, Vincey, Bains, Arches, Xertigny, Chantraine et Vaxoncourt

Règlement à l'année à la Compagnie des Joli(e)s Mômes

QF < 600 € = 55€ par an

600€ < QF < 1000€ = 65€ par an

1000€ < QF = 75€ par an

## - Girecourt sur Durbion

Règlement à l'année à l'AIFD

QF < 600€ = 55€ par an

600€ < QF < 900€ = 60€ par an

900€ < QF = 65€ par an

## - Épinal

Règlement par trimestre à la Cie

QF < 600€ = 40€ par trimestre soit 120€ par an

600€ < QF < 1000€ = 45 € par trimestre soit 135€ par an

1000€ < QF = 50€ par trimestre soit 150€ par an

## - Épinal (atelier au centre Léo Lagrange)

Règlement au centre Léo Lagrange, pour plus de renseignement contactez le centre directement

## - Domfaing, Brouvelieurs, Fays

Règlement par trimestre à la Compagnie des Joli(e)s Mômes

QF < 600€ = 39€ par trimestre soit 117€ par an

600€ < QF < 1000€ = 43€ par trimestre soit 129€ par an

1000€ < QF = 46€ par trimestre soit 138€ par an

## - Ramonchamp

Règlement par trimestre à la Compagnie des Joli(e)s Mômes

QF < 600€ = 40€ par trimestre soit 120€ par an

600€ < QF < 1000€ = 45€ par trimestre soit 135€ par an  
1000€ < QF = 50€ par trimestre soit 150€ par an

**- Dompain**

*Règlement à l'année à la Compagnie des Joli(e)s Mômes*

Titulaire du pass communautaire : 85€ par an

Extérieur : 100€ pas an

**- Golbey**

*Règlement directement au centre culturel*

120€ par an + adhésion au centre culturel à hauteur de 16€ (pour les habitants du territoire) ou 24 € (pour les extérieurs)

Possibilité de payer en 3 fois

**- Corcieux et Granges-Aumontzey :**

*Règlement directement au SMAV*

34€ par trimestre pour les habitants et 47€ par trimestre pour les extérieurs

**- Cheniménil :**

Soutenu par l'association Pic et Pic et la Mère Roye

QF < 600€ = 33€ par trimestre soit 96€ par an

600€ < QF < 1000€ = 36€ par trimestre soit 111€ par an

1000€ < QF = 39€ par trimestre soit 117€ par an